

Cercle Escrime Saint Germainois
3 rue de la république - 78100 Saint Germain en Laye
www.escrime-stgermain.fr
SIRET 453 794 976 000 28 - APE 926 C
Date N° récépissé déclaration:13/02/1989 N° 3/05226
Date « Journal Officiel »: 22/03/1989 N° 12
N° agrément DDJS: APS 78 595
Salle d'armes : Gymnase Schnapper



Protocole sanitaire Covid-19 (08/09/2020)



Guide pour la pratique de l'escrime sportive dans le cadre du Cercle d'escrime de Saint-Germain-en-Laye.

1 Généralités

Il est à noter que l'escrime est un sport de combat mais qui du fait de ses particularités (équipement, distanciation, contact de l'adversaire via l'arme...) est classifié au niveau des mesures sanitaires comme un sport d'opposition.

2 Impact sur la pratique de l'escrime

Après une phase de reprise en extérieur, autorisant la préparation physique, le travail sur les fondamentaux (déplacement...) et la leçon individuelle, nous rentrons maintenant dans une normalisation de la pratique.

Depuis le 22 Juin 2020, il est possible de reprendre les séances d'assaut en salle. Les seules restrictions à la pratique concernent le *combat rapproché : corps à corps*. Cette restriction n'a pas de réel impact sur la pratique pour les plus jeunes (catégorie M5 à M13) et ne constitue qu'un élément de jeu « marginal » en phase d'entraînement et d'apprentissage.



Phase de combat « normal » : pratique autorisée



Phase de combat « rapproché » : pratique proscrite

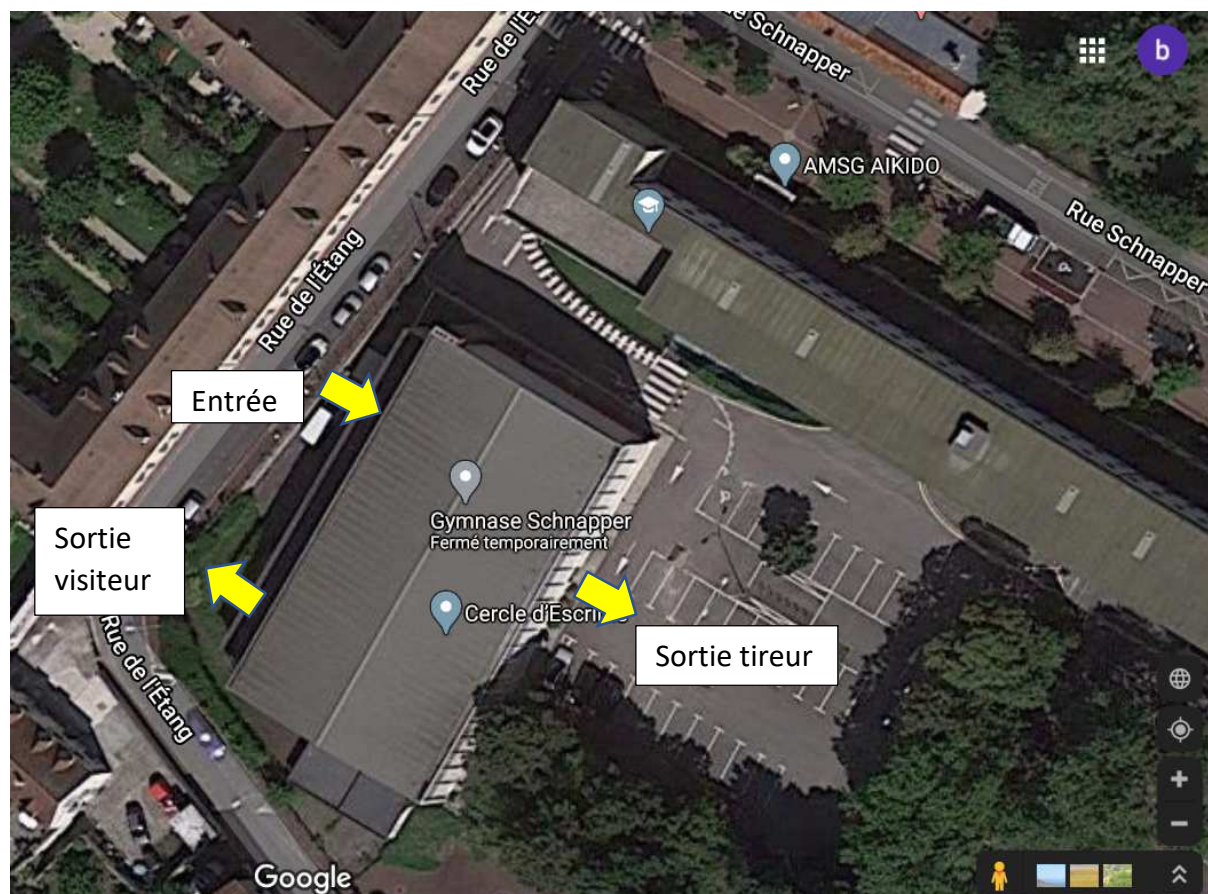
3 Accès au Gymnase Schnapper

L'accès des tireurs se fait par l'entrée « normale » coté « Rue de l'Étang ».

La sortie des tireurs se fait par les portes latérales coté « Parking ».

La sortie des visiteurs se fait à l'autre extrémité coté « Rue de l'étang ».

- Toutes les personnes qui rentrent dans le gymnase se désinfectent les mains (gel ou lavage)
- Les accompagnateurs ne peuvent pas rentrer dans la salle d'armes
- La présence des accompagnateurs dans le couloir intérieur du gymnase est limitée en temps et en nombre de personnes (restez à l'écoute du gardien du gymnase).
- Les tireurs rejoignent leur espace personnel dans la salle d'arme, et déposent leurs affaires. Ensuite, ils suivent les instructions du maître d'armes pour les phases de préparation (habillage)



4 Organisation de la salle

Conformément au protocole sanitaire de la FFE, on retrouve un espace individuel de « repos ». Cet espace matérialisé par un tapis et équipé d'une chaise permet à chaque tireur de pouvoir se reposer et déposer ses affaires personnelles (masques, gourde...) entre les exercices et les assauts.



5 Gestion de l'habillement

L'accès aux vestiaires est possible mais limité à 4 personnes par vestiaire simultanément.

L'accès aux vestiaires est coordonné par le maître d'armes.

L'accès aux douches est proscrit.

6 Port du masque

- Gestion du port du masque à l'intérieur du gymnase :

L'obligation du port du masque est liée à l'âge suivant les mêmes critères que ceux de l'Education Nationale : masque obligatoire pour tous sauf les enfants des écoles primaires.

- Gestion du port du masque pendant l'activité :

Suivant les activités (échauffement - assaut), et sous la direction du maître d'armes, le masque peut être retiré et stocké dans son espace personnel.

A la fin de l'activité le masque est remis.



Port du masque à l'échauffement.

7 Connection aux équipements électriques

Lors de la déconnection du tireur de l'équipement électrique d'arbitrage, une désinfection du connecteur est réalisée (sprays/lingettes en bout de piste).



8 Hydratation et hygiène

Prévoir une gourde individuelle (avec le nom) afin de pouvoir vous hydrater et éviter les « attroupements » au niveau des robinets des toilettes.

Prévoir une serviette « éponge » afin de vous essuyer à la fin des exercices.

Les toilettes restent disponibles.

9 Gestion du matériel

Les tireurs sont invités à disposer de leur propre matériel.

Néanmoins dans certaine circonstance (cours d'essais, début de saison...), il sera possible d'utiliser le matériel du club. Celui-ci sera distribué par le maître d'arme, récupéré en fin de cours pour une phase de désinfection conforme au protocole édicté par la FFE.